

Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles

Between unity and diversity. The identity discourse of the Quebec sovereignty movement and the Wallon movement in the Communauté française Wallonie-Bruxelles

Christophe Traisnel

Numéro 53, printemps 2005

Identités : attractions et pièges

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/011648ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/011648ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Traisnel, C. (2005). Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles. *Lien social et Politiques*, (53), 93–104. <https://doi.org/10.7202/011648ar>

Résumé de l'article

L'article traite de la place de la diversité culturelle dans les doctrines identitaires de deux mouvements sociaux : le mouvement souverainiste au Québec et le mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles. Il montre en particulier que certains mouvements, nationalistes ou régionalistes, sont tout à fait capables de penser leur projet national dans le respect de la diversité qui marque leurs sociétés respectives. Dans ce cadre, le thème de la citoyenneté, dans sa dimension sociale et politique, apparaît comme une possibilité politique idéale, pour ces mouvements, d'opérer la synthèse entre projet national unitaire et reconnaissance de la diversité, en définissant un « nous », toujours unique, mais respectueux des différences entre citoyens.

Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles

Christophe Traisnel

Lorsqu'on parle, dans la francophonie internationale, de citoyenneté, de nationalité, ou d'intégration, on fait très souvent référence au modèle républicain «à la française» d'unité et d'indivisibilité. Un tel modèle repose à la fois sur une identité collective nationale renvoyant à une «communauté de citoyens», sur une forme de lien social essentiellement appréhendée à travers le principe de l'égalité des droits, et enfin sur un refus politique : celui de reconnaître institutionnellement toute forme de droits collectifs et de distinction culturelle, religieuse, identitaire ou linguistique. Ce refus, revendiqué au nom du principe d'égalité et d'une solidarité sociale transcendant les différences, est souvent synonyme, dans la doctrine républicaine française, d'indivisibilité.

Les débats en France, récurrents, sur l'opportunité de penser des mesures «incitatives» favorisant

l'intégration des immigrants, ou sur la question de la décentralisation et de la réforme du statut des collectivités locales illustrent les limites d'un tel refus, mis en cause par les revendications de reconnaissance qui s'expriment au sein de la société française, et le caractère souvent justifié de telles revendications : comment en effet penser et reconnaître les différences dans une société de plus en plus marquée par la diversité culturelle et religieuse, ou confrontée à des revendications culturelles ou culturelles diverses ? Comment aussi penser la collectivité nationale dans une Union européenne en construction et une mondialisation exigeante ? Quel rôle peut jouer la citoyenneté face à ces enjeux ? Souvent, les réponses à ces épineuses questions oscillent entre les solutions pragmatiques des défenseurs du modèle républicain, qui aurait «fait ses preuves», et les propositions (assez courageuses, il faut le reconnaître) qui entraîneraient un changement ou à tout le moins

une «adaptation» du modèle, par l'introduction, par exemple, d'une dose de discrimination positive, à l'image de l'«autre» modèle, celui des États-Unis. Ce modèle est souvent présenté comme une alternative illusoire et pour cette raison facilement écarté, car il est assimilé à un type de lien social faible, déchiré, en tout cas incompatible avec la cohésion sociale tant recherchée en France.

Ces deux modèles ne sont pourtant pas les seuls disponibles. En francophonie même, d'autres sociétés, comme la Wallonie et le Québec, elles aussi confrontées à la mondialisation, au pluralisme culturel et à la question de l'intégration des «nouveaux citoyens» à la communauté nationale, ou à des revendications culturelles ou religieuses, ont pris une voie différente et ont cherché à développer d'autres formes d'intégration. Les expériences tentées dans ces deux petites sociétés francophones en

Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles

termes de reconnaissance de la diversité pourraient peut-être inspirer la société française dans ses efforts de renouvellement de son propre modèle républicain d'intégration.

Le Québec et la Wallonie ont ainsi travaillé la question identitaire en aménageant, au sein de leurs espaces publics respectifs, une forme de reconnaissance des différences culturelles qui peuvent exister entre les citoyens. Comme la France, ces deux pays constituent des sociétés d'immigration depuis plus d'un siècle et demi¹, et comme elle ils sont confrontés à des revendications de reconnaissance culturelle ou culturelle diverses. Or, ces revendications ne semblent pas inquiéter sur place les principaux promoteurs de l'identité wallonne et de l'identité québécoise, à savoir le mouvement wallon et le mouvement souverainiste au Québec. Dans ce processus d'aménagement du « nous » québécois ou du « nous » wallon en vue d'une intégration plus efficace de cette diversité culturelle, les mouvements régionaliste wallon et souverainiste québécois, pourtant très attentifs quant à la définition d'une identité nationale ou régionale « unitaire », participent eux aussi à la réflexion sur la place de la diversité.

Nous souhaitons ici contribuer au débat français sur la question de la reconnaissance des différences par l'intermédiaire d'une analyse des discours identitaires des souverainistes québécois et des régionalistes wallons : ces deux cas de *nationalisme de contestation*², tout en pensant « une seule » Wallonie et « un seul » Québec, cherchent aussi à aménager, au sein même de ce discours identitaire unitaire, une place à la diversité et au pluralisme qui marquent leurs sociétés respectives³. Ces deux mouvements illustrent, dans leurs revendications et leurs approches de l'identité collective, le rapport complexe qui existe entre unité et diversité. Car tout en contestant l'unitarisme étatiste dont ils disent être les victimes, ils cherchent, dans un même élan, à définir une identité collective *autre* pour laquelle ils tentent d'aménager un système de reconnaissance de la diversité. Ils montrent ainsi que tout projet national, ou tout modèle d'intégration, reste tributaire de la recherche d'un équilibre indispensable entre entretien d'une nécessaire unité et aménagement de mécanismes institutionnels ou politiques de reconnaissance de la diversité (Tully, 1999). Ils montrent aussi qu'entre unitarisme républicain français et communautarisme étatsunien délétère, d'autres voies sont possibles, notamment dans la définition de la citoyenneté.

Les nationalistes construisent un « nous », toujours unique, toujours au centre de leur projet politique, mais respectueux des différences culturelles. Dans cette perspective, nous verrons comment les régionalistes wallons et les souverainistes québécois ont perçu le thème de la citoyenneté comme une véritable aubaine, à même de contribuer à cette affirma-

tion d'une appartenance commune et unitaire, tout en aménageant une place à la reconnaissance institutionnelle de la diversité. De cette aubaine ils n'ont pas tardé à profiter, en intégrant la citoyenneté dans leur discours identitaire et leurs revendications...

Un nous au pluriel

En matière de reconnaissance de la diversité culturelle de leurs sociétés respectives, les mouvements nationalistes ne sont pas tous à l'arrière-garde, bien au contraire. Leur souci de mobiliser le plus grand nombre autour de la promotion d'un imaginaire identitaire particulier les pousse souvent à démontrer le caractère ouvert, moderne et pluraliste de leur « projet national ». En ce sens, comme le montrent les analyses les plus récentes sur la nation et le nationalisme québécois, notamment celles du philosophe Michel Seymour (1999a, 1999b), les souverainistes québécois ont rompu depuis bien longtemps avec ce nationalisme ethnique dont, à tort, on les accuse encore bien souvent. Quant aux régionalistes wallons, ils ont toujours dénoncé le nationalisme ethnique et extrémiste dont ils ont eux-mêmes subi les effets.

*La Wallonie, c'est nous !*⁴

Alors qu'il répond à tous les critères définissant un mouvement nationaliste⁵, le mouvement wallon a développé un discours antinationnaliste qui caractérise en fait sa manière d'aborder l'identité wallonne, et qui constitue en quelque sorte une distinction avec le « frère ennemi » qu'est le mouvement flamand « nationaliste ». L'affirmation du « nous » wallon n'est donc pas présentée par les militants wallons comme une affirmation de repli, mais au contraire

comme une affirmation d'ouverture à la diversité qui peut s'exprimer sous des formes multiples en Wallonie «terre d'accueil».

Le directeur de l'Institut Jules Destrée, principal laboratoire de l'identité du mouvement wallon, exclut ainsi l'appellation «nationalisme» pour qualifier les démarches identitaires du mouvement wallon. Tout en réaffirmant dans l'étude qu'il consacre à l'identité wallonne les réticences anciennes du mouvement wallon à propos du nationalisme, Philippe Destatte cherche les raisons de ces réticences. Pour lui, l'«antinationalisme» wallon serait une caractéristique du peuple wallon, le fruit de son histoire, un des marqueurs de son identité :

En Wallonie, la position de refus face au nationalisme [...] trouve assurément son origine dans l'histoire des anciennes communes et provinces, de même que dans l'influence des Lumières et de la Révolution française, mais sans que le modèle de nation citoyenne s'impose. Ce refus trouve aussi peut-être et surtout son fondement, au sein de l'État belge, dans la critique du modèle national flamand en développement (Destatte, 1997 : 24).

Ce qui est rejeté par le mouvement wallon, c'est surtout le nationalisme excluant, xénophobe, tel qu'il apparaît en particulier aux francophones belges confrontés à la rhétorique et aux valeurs nationalistes et xénophobes du parti flamand d'extrême-droite *Vlaams Blok*⁶.

Au contraire de ces valeurs «nationalistes» stigmatisées, les acteurs du mouvement wallon affirment s'identifier à une promotion de l'identité qui se veut régionaliste (lorsqu'il s'agit de s'identifier à la Wallonie) et ouverte aux change-

ments qui peuvent toucher la société wallonne, notamment grâce aux «nouveaux apports» des immigrants. Car pour les militants wallons, la Wallonie est et reste une terre d'immigration. José Fontaine, responsable de la revue républicaine wallonne «Toudi», parle ainsi, pour caractériser la culture wallonne, de «culture post-nationale» :

Pour nous, Wallons, il n'y a ni madone, ni fée, ni ange. Il y a peut-être la représentation d'un peuple qui sera plus qu'une région, autre chose qu'une nation [...]. La Wallonie a montré la voie jadis à partir de ce qui fonde matériellement la modernité, l'industrie, la rationalité technique. Riche de cette expérience, elle a peut-être à montrer l'exemple d'une post-nation indifférente aux frontières et à la guerre, fière d'elle-même, cependant, mais d'une fierté qui ouvre sur le vaste monde, sur le fédéralisme (Fontaine, 1991 : 235).

Corollaire à ce sentiment identitaire qui s'affirme non nationaliste, le discours militant recueilli au sein des organisations du mouvement comme au sein des documents ou ouvrages produits par les laboratoires de l'identité exprime les valeurs d'humanisme, de tolérance, de solidarité, et d'acceptation des différences. La Wallonie est d'abord présentée par les militants comme plurielle et multiculturelle, marquée par les vagues d'immigration qui ont rythmé son importante histoire industrielle. Ce modèle de tolérance et d'ouverture est opposé, dans le discours, au repoussoir que constitue une communauté flamande perçue quant à elle comme ethno-nationaliste, visant une certaine hégémonie culturelle par une réglementation linguistique inique, et brimant les libertés fondamentales des citoyens qui vivent sur son sol.

Concluant un ouvrage collectif consacré à l'imaginaire wallon, les responsables de la Fondation wallonne, autre laboratoire de l'identité du mouvement wallon, se réjouissent que les études produites à cette occasion par les différents chercheurs mettent en évidence le pluralisme wallon et se gardent de tout essentialisme de type nationaliste, ou pire ethnique, qui pourrait remettre en cause cette idée selon laquelle la Wallonie est une région marquée par son ouverture et son acceptation des différences culturelles :

On le constate, et les promoteurs du projet ne peuvent que s'en féliciter, aucune étude ne proclame avec force la préexistence d'une «âme wallonne» ni ne se complaît dans une affirmation de soi naïve ou provocante. Les positions sont lucides, nuancées, ennemis des clichés et hyperboles. Aucune affirmation non plus d'une Wallonie monolithique et homogène ! La Wallonie est diverse, elle ne se restreint pas à son bassin industriel [...]. Aucun enfermement non plus dans une Wallonie tour d'ivoire ou frileuse refusant les contacts extérieurs ou niant les métissages au nom d'une spécificité à sauvegarder ! (Courtois et Pirotte, 1994 : 275-276.)

Les militants du mouvement wallon insistent aussi sur l'aspect humaniste qui anime le mouvement et sur l'intérêt qu'ils portent au respect des différences, de l'altérité. Philippe Destatte constate ainsi que le mouvement wallon demeure progressiste⁷ et respecte le pluralisme qui s'exprime au sein de la société wallonne :

Si, dans cet ensemble, il fallait caractériser la dynamique d'affirmation de la Wallonie, sans en faire un cas unique ou céder à l'angélisme [...] il faudrait mettre en évidence son progressisme. [...] L'ouverture à la diversité, c'est-à-dire le refus de toute identité exclusive ou de toute homo-

Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles

générité culturelle, apparaît également comme un élément fondamental de la doctrine du mouvement wallon (Destatte, 1997 : 429).

Le Québec : « Un pays pour le monde »⁸... et pour tout le monde

Comme le mouvement wallon, le mouvement souverainiste au Québec vise à construire sa doctrine identitaire, certes en fonction de son projet national (l'indépendance d'un Québec territorialement défini, uni et indivisible), mais aussi en fonction de la diversité qui s'exprime au sein de la société québécoise et que les souverainistes veulent présenter comme une composante essentielle de l'identité québécoise. En ce sens, le discours identitaire souverainiste se distingue à la fois du «vieux» nationalisme canadien-français, défini en termes ethno-linguistiques, et du discours identitaire étatique canadien du pays uni «d'un océan à l'autre».

Le projet national souverainiste vise avant tout à définir «au pluriel et au singulier» (Bouchard, 1995 : 14) un Québec idéal, hypothétique, libéré de la tutelle fédérale, et en mesure de définir librement la nation. Le programme du Parti québécois, en cours de renouvellement⁹, est ainsi en

grande partie écrit au futur, et n'entend être appliqué qu'après l'indépendance. Essentiellement, ce «Québec au futur» porte sur la définition du futur État souverain et sur la définition d'une identité québécoise marquée par les valeurs sociales-démocrates auxquelles la société québécoise dans son ensemble est réputée être attachée. Le «projet national» souverainiste cherche ainsi, lui aussi, à conjuguer unité avec diversité.

Le programme le proclame solennellement : le Québec souverain, tout en cherchant à «intégrer les diverses collectivités et les individus qui les composent dans un projet collectif basé sur la fierté, la démocratie, l'égalité des droits, et le français comme langue commune», cherchera aussi, à travers le développement «d'un sentiment d'appartenance à la citoyenneté québécoise», à «réfléter le pluralisme» de l'identité nationale (Parti québécois, 2001).

Les valeurs sociales-démocrates, bien que «revues», sont toujours mises en avant par le Parti québécois¹⁰. Le souci affirmé des souverainistes est de lutter contre toute forme d'exclusion, par la défense des droits sociaux et l'encouragement d'une solidarité marquant le «modèle québécois», toujours revendiqué, mais «renouvelé». «Engagé dans le virage de la “nouvelle économie”», le Québec doit faire évoluer son modèle de développement, «d'un État entrepreneur vers un État catalyseur». «L'État doit faire une place plus grande aux acteurs sociaux» tout en luttant contre «l'exclusion sociale» et en préservant «les réseaux de solidarité et d'entraide». «Le modèle québécois doit renouveler son approche du développement social [...]. D'État-providence, [le

Québec] doit devenir un État solidaire». Le PQ imagine une démocratie sociale québécoise notamment en «assurant une réelle égalité entre toutes les personnes par une actualisation des interventions de l'État» (Parti québécois, 2001 : 39).

Ce «Québec au futur», plus sociétal que communautaire, ne présume cependant pas l'inexistence d'une nation Québécoise unitaire «ici et maintenant». Bien au contraire. Le Québec est bel et bien une nation qui se distingue du Canada, bien que participant au fédéralisme canadien : les Québécois constituent *déjà*, au sein même du Canada, un peuple uni, distinct du «peuple» canadien affirmé par l'État fédéral. Le Québec n'est plus une province, mais une vraie nation :

Un pays est constitué d'un espace délimité par des frontières géographiques précises qui sont reconnues par la communauté internationale. Les frontières du territoire du Québec sont géographiques et non pas linguistiques ou ethniques (*ibid.* : 7).

Des traits culturels spécifiques distinguent d'ailleurs la société québécoise de la société canadienne, parmi lesquels le français occupe une place de choix, moins comme langue unique que comme patrimoine linguistique propre à tous les Québécois, francophones ou non :

Le français est le fondement même de l'identité québécoise en Amérique du Nord. La langue française appartient à l'ensemble du peuple québécois. [...] Il est essentiel que la langue française devienne la langue commune et de la citoyenneté. Le Québec se doit de posséder les outils nécessaires pour en assurer la promotion et l'épanouissement (*ibid.* : 15).

En attendant l'État souverain à venir, la nation poursuit ses trans-

formations au rythme des nouveaux apports qui l'enrichissent et la renforcent :

Notre identité culturelle est caractérisée en premier lieu par notre langue et nos origines françaises. À travers les siècles, elle s'est enrichie d'autres cultures comme celle des premiers habitants (*ibid.* : 14).

Cette nouvelle nation n'est pas ethnique ni même linguistique, mais civique, et donc inclusive. La nation se construit ainsi par une réflexion permanente et collective qui vise à concilier unité nécessaire et reconnaissance de la diversité, au fondement de l'«interculturalité» québécoise :

Depuis plus de trois décennies, les Québécoises et les Québécois réfléchissent à leur avenir [...] Le Québec représente la terre de leurs ancêtres ou leur terre d'adoption; pour tous et toutes, c'est leur lieu d'expression et de vie économique, sociale, culturelle (*Bloc québécois*, 1998 : 20).

La contribution des peuples autochtones, des descendants d'origines française et anglaise et des nouveaux arrivants venus des quatre coins du globe se manifeste dans la vie de tous les jours. Ces influences multiples ont permis aux Québécoises et aux Québécois de se donner une personnalité propre en territoire d'Amérique (*ibid.* : 20).

Pour le mouvement souverainiste, les droits collectifs (linguistiques notamment) des minorités culturelles situées sur le territoire du Québec font partie de l'identité québécoise. Il s'agit de droits *sacrés*, participant au pluralisme de l'identité et de la citoyenneté québécoises :

Quelques mots pour nos compatriotes anglophones du Québec [...] Vos droits comme minorité nationale au Québec sont sacrés, participent de l'âme du Québec et seront respectés

pour toujours (Landry, 2001 : 115, notre traduction¹¹).

Le gouvernement du Québec se donne pour tâche d'intégrer les diverses collectivités et les individus qui les composent dans un projet collectif basé sur la fierté, la démocratie, l'égalité des droits, le français comme langue commune, le soutien à la participation et la reconnaissance du pluralisme. L'État québécois s'assurera que les structures sociales et les institutions de l'État reflètent le pluralisme de notre citoyenneté et de notre identité nationale (*Parti québécois*, 2001 : 9).

La citoyenneté comme point de rencontre entre projet national d'unité et reconnaissance de la diversité culturelle

En quinze ans, en Wallonie comme au Québec, les débats identitaires qui animent les sphères intellectuelles ont changé. La question nationale n'est plus saisie à travers les systèmes d'encodage marxistes qui ont plutôt dominé dans les années 1970 (lutte contre un État et une idéologie entretenant une forme de domination sociale fondée sur l'accumulation du capital). Elle est plutôt saisie désormais à travers un double système de valeurs : l'humanisme universaliste et l'exception culturelle, appréhendés non pas dans leur apparente antinomie, mais plutôt à travers le rapport plus confidentiel et dialectal que ces deux systèmes entretiennent, notamment dans les débats sur la citoyenneté.

Car dans la résolution des problèmes identitaires, la citoyenneté présente cet avantage de rendre possible une synthèse entre exigence d'unité et reconnaissance de la diversité, entre universalisme, particularisme et démocratie (Hermet et al., 2001 : 48). Sa définition constitue donc un terrain de choix pour les dis-

cussions identitaires contemporaines, même et peut-être surtout pour les mouvements nationalistes «de contestation» que sont le mouvement wallon et le mouvement souverainiste au Québec. Sa dimension universaliste se retrouve dans l'ensemble des droits qu'elle confère aux individus à qui elle est reconnue, sans distinction culturelle, religieuse ou ethnique. Cette dimension se retrouve aussi dans la manière dont cette citoyenneté est définie, par l'intermédiaire des organisations et des grandes conférences internationales dont le travail consiste à produire un modèle universel de citoyenneté auquel, de plus en plus, les divers modèles nationaux tendent à ressembler (Soysal, 1994 : 3). Outre cette dimension universaliste, il faut aussi reconnaître à la citoyenneté une dimension particulariste, justement parce que le statut de citoyen ne peut être délivré que par les États souverains, en vertu de systèmes normatifs qui leur sont propres et qui intègrent les diverses particularités sociales, historiques, culturelles et politiques sur lesquelles ils se sont construits, c'est-à-dire une nationalité, constitutive de la citoyenneté.

Les débats organisés au Québec pour «sortir de l'impasse constitutionnelle» ou pour régler la question nationale ont largement abordé la question de la citoyenneté, et aussi les différences qui pouvaient exister entre un régime québécois de citoyenneté et un régime canadien de citoyenneté : «Les sociétés canadienne et québécoise, en entreprenant chacune de son côté la mise en place d'un régime de citoyenneté moderne et laïc, ne percevaient pas de la même façon deux dimensions inhérentes à la citoyenneté : l'aspect droits et l'aspect appartenance. [...] Chaque État a sa façon de recon-

Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles

naître ses citoyens, et chaque société définit à sa façon le mode d'appartenance à la collectivité» (Jenson, 1998 : 239).

Dans sa stratégie d'affirmation nationale, le mouvement souverainiste québécois s'est quant à lui volontairement lancé dans une réflexion sur la citoyenneté au Québec, à l'Assemblée nationale comme dans l'espace politique québécois. Ce thème de la citoyenneté présente en effet l'avantage pour les souverainistes d'encourager une politique d'affirmation identitaire (en entretenant le régime distinct de citoyenneté) tout en légitimant un projet national souverainiste visant précisément à mettre le constat d'une communauté distincte de citoyens en adéquation avec l'existence d'un État souverain lui correspondant. La gouverne locale¹² québécoise a alors tenté de faire la démonstration, en paroles comme en actes, de l'existence d'une exception québécoise, fondée non plus simplement sur l'identité nationale ou des traits culturels spécifiques, mais aussi sur l'existence d'un agencement des trois éléments constitutifs d'un régime de citoyenneté repérés par les analyses de Jane Jenson (1997) : l'aspect *appartenance*, l'aspect *partici-*

pation politique et l'aspect *accès à des droits*. Sans aller jusqu'à revendiquer la reconnaissance d'une citoyenneté québécoise impossible dans le cadre fédéral¹³, la gouverne québécoise a ainsi cherché, au moins jusqu'en 2003 (c'est-à-dire pendant la présence des souverainistes au pouvoir à Québec), à mettre en évidence cette dimension citoyenne de l'identité, propre à chaque Québécois, et faisant de chaque Québécois un Québécois *de facto*.

Au niveau des droits tout d'abord, la gouverne québécoise a cherché à renforcer la distinction entre «les genres de droits que les citoyens peuvent légitimement revendiquer» (Jenson, 1998 : 240) au Québec et au Canada : si le Canada pratique une «individualisation des droits» linguistiques et consacre, par la *Charte canadienne des droits et libertés*, sa vision d'un citoyen d'abord «individu titulaire de droits», de leur côté, les souverainistes au pouvoir à Québec ont plutôt insisté sur les droits collectifs de la société québécoise tout entière, et sur le droit du Québec au maintien de ses propres règles, notamment en matière de législation linguistique, laissant à la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* le soin de définir les droits fondamentaux de tous les Québécois. Quant à la diversité culturelle au Québec, elle est envisagée dans le cadre d'un «projet *interculturel* québécois» distinct du multiculturalisme canadien, privilégiant l'intégration des immigrants à la société québécoise et le partage d'une langue commune, tout en garantissant le respect des droits particuliers reconnus à la communauté anglophone et aux nations autochtones : «En construisant son propre modèle d'intégration, le Québec a, dans une certaine mesure, formulé

une réponse à la politique canadienne de multiculturalisme : une position qui affirme la primauté de l'État québécois dans les domaines de la politique, de l'identité et rejette l'interprétation réductionniste voulant que l'État québécois soit le reflet d'un groupe ethnique monolithique» (Gagnon et Iacovino, 2003 : 413). L'État québécois, en tant que garant et en tant que promoteur se trouve bien sûr au cœur de ce «pluralisme à la québécoise»¹⁴.

Outre les droits des Québécois, le dernier gouvernement souverainiste a aussi entrepris une large réflexion sur le second élément distingué par Jane Jenson concernant les régimes de citoyenneté : la dimension «participation politique». L'objectif du gouvernement souverainiste était «le pouvoir aux citoyens et citoyennes» du Québec, comme l'affirme en 2002 le «document de réflexion populaire» produit par Jean-Pierre Charbonneau, ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques :

Dans cette réflexion qui s'engage, nous devons avant tout être nous-mêmes. Le Québec a la possibilité de traduire pleinement dans ses institutions et son fonctionnement démocratique les valeurs qui lui sont chères — des valeurs de liberté et d'égalité, bien sûr, mais également de tolérance, d'ouverture, de participation citoyenne responsable [...]. À travers ses institutions politiques, le Québec peut confirmer à la fois sa différence, par rapport au reste du Canada, et son attachement profond à la démocratie et à la participation des citoyens à la gouvernance de l'État (Charbonneau, 2002 : ii).

En termes de participation politique, le but d'un tel débat est double : il vise à favoriser une discussion publique québécoise sur les institutions, et à distinguer, par le produit de ces débats, une démocra-

tie «à la québécoise» bien distincte de la démocratie canadienne, et définie par l'intermédiaire d'une discussion publique «entre Québécois» de toutes origines.

Avec le discours sur la citoyenneté, et la place à donner aux citoyens dans les institutions représentatives, il ne s'agit plus simplement de «mobiliser tous azimuts» autour d'un discours de simple affirmation nationale, mais bien de constituer une communauté rassemblant tous les citoyens canadiens du Québec autour d'une appartenance commune, de droits collectifs et d'une participation distincte au pouvoir politique, et de dépasser ainsi la vision réductrice d'une gouverne locale contrôlée par un groupe ethno-linguistique donné, dont le seul objectif collectif serait de «sortir du Canada» pour une simple question de langue. Il s'agit de construire une communauté de citoyens au Québec, même sans citoyenneté québécoise, et de faire ainsi la preuve de l'existence d'une société québécoise interculturelle, universaliste et cependant distincte du reste du Canada par son propre modèle de pluralisme culturel (Gagnon et Iacovino, 2003 : 419). «Le Québec a adopté comme position officielle un discours fondé sur l'interculturalisme pour répondre à ses composantes pluriethniques. Ce constat implique que l'incorporation d'immigrants ou de minorités culturelles dans une plus large communauté politique constitue un engagement réciproque, une sorte de contrat moral entre la société d'accueil et le groupe culturel en question, en vue d'établir un forum donnant aux citoyens de nouveaux pouvoirs, en somme une "culture publique commune"» (*ibid.* : 421). Société distincte du Canada, mais aussi au Canada, la société québécoise est donc, comme de son côté le reste du Canada, un «forum», une

société d'accueil à part entière dans laquelle la langue française joue le rôle d'instrument collectif d'intégration démocratique et de participation à la «chose publique».

Avant la perte du pouvoir par les souverainistes en 2003, le *Rapport Larose* sur l'état de la langue française au Québec a constitué en 2001 l'étape ultime de l'expression de cette communauté de citoyens sans citoyenneté que tend à devenir le Québec, en défendant l'idée d'une «citoyenneté québécoise comme fondement» (Commission des états généraux [...], 2001 : 11), certes, mais encore «en projet», c'est-à-dire ouverte à une définition collective intégrant toutes les composantes de l'actuelle société québécoise. Une citoyenneté effectuant la synthèse entre reconnaissance de la diversité et affirmation d'une unité québécoise :

Après avoir emprunté, ces dernières décennies, la voie de la modernisation de l'appareil étatique et celle de la maîtrise du développement économique, social et culturel, le Québec approfondit actuellement la voie identitaire pour s'affirmer face au reste du Canada, de l'Amérique et du monde. D'où le projet de citoyenneté québécoise qui prend forme actuellement, inclusive et accueillante. [...] Il ne s'agit pas d'une citoyenneté au seul sens de capacité juridique à participer à l'exercice du pouvoir, mais au sens large d'appartenance à un patrimoine vivant, de construction fondée sur le partage de références politiques, culturelles et identitaires communes (*ibid.* : 11-12).

En Wallonie, les débats sur la citoyenneté portent sur la nécessité, pour la Wallonie, de définir une «gouvernance citoyenne», peut-être plus à même de mobiliser l'ensemble de la communauté wallonne, qui est, à la différence de la société québécoise, très peu réceptive aux sollici-

tations du mouvement wallon et aux discours identitaires de la gouverne régionale.

Si la notion de «régime de citoyenneté» n'est pas à proprement parler revendiqué, ni même évoqué par la gouverne ni le mouvement wallons, on le retrouve en filigrane dans tous les documents et réflexions publics lancés en Wallonie sur l'avenir de la région, et en particulier dans les documents et réflexions produits par les deux forums que constituent le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* du gouvernement wallon et les conférences dans le cadre de *La Wallonie au futur* organisées par l'Institut Jules Destrée¹⁵. Ces documents, en faisant état des réflexions sur l'avenir de la Région wallonne, traitent essentiellement des trois éléments constitutifs de tout régime de citoyenneté : une appartenance commune à la région wallonne, une participation politique spécifique, notamment par le renforcement des consultations publiques et des mécanismes de décisions concertées, et enfin la définition des droits des citoyens en Wallonie et d'une «gouvernance citoyenne».

Le gouvernement wallon ne cherche pas seulement à définir un intérêt général wallon ou un projet politique qui serait propre à tous les citoyens de Wallonie. Il cherche aussi à ce que la démarche visant à la définition d'un tel intérêt général puisse être considérée comme une «démarche citoyenne» et démocratique et laisse la place à la participation de ce que le gouvernement wallon appelle les «forces vives» représentant tous les Wallons. Voilà comment le gouvernement wallon présente le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* :

Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles

100

La Wallonie est à un tournant de son histoire. [...] *Un immense travail nous attend tous. Un travail réfléchi, discuté, concerté.* [...] Le Gouvernement ne peut relever seul ce pari, pas plus qu'il ne prétend détenir seul une vérité qui l'autoriserait à décider de ce qui est bon pour la Wallonie. C'est pourquoi le Contrat d'avenir a été soumis aux partenaires sociaux, à la population, aux associations, aux universités, aux administrations, à la société civile [...] avant de faire l'objet d'un débat au Parlement (Gouvernement wallon, 2000, Avant-propos de présentation. C'est nous qui soulignons).

L'intention du gouvernement à travers ce *Contrat* est certes de définir un intérêt général wallon, mais aussi de favoriser en permanence la concertation et la consultation de la population wallonne sur ces grands objectifs. Cet objectif de renforcement de la participation politique et de la concertation est aussi celui qui anime les congrès de *La Wallonie au futur* :

La volonté du congrès a été la clarification d'un enjeu parmi les plus importants qui soient : celui de l'indispensable mobilisation des potentialités humaines, intellectuelles, sociales et culturelles de la population de Wallonie (Institut Jules Destrée, 1999 : 14).

C'est une « démarche citoyenne » (Gouvernement wallon, 2002 : 2) que souhaite entreprendre le gouvernement wallon, par l'organisation, la provocation même d'un débat public, collectif sur l'avenir de la société wallonne. Il s'agit de faire exister la Wallonie en mettant en place, à l'échelle de la Wallonie, une véritable « démocratie de commission » (Bradford, 1998), fondée sur le dialogue social, la concertation et la participation des citoyens à la prise de décision publique. La démarche de concertation est presque plus importante que le résultat qui en est attendu :

[Le Contrat d'avenir pour la Wallonie] est un contrat social qui institue un véritable droit à la participation citoyenne et fait de la mobilisation de tous une condition sine qua non de notre prospérité (Gouvernement wallon, 2002 : 2).

L'existence d'un débat public wallon atteste donc en lui-même l'existence de la Wallonie. Les deux objectifs principaux recherchés par le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* sont d'ailleurs « la reconnaissance de l'institution régionale, de l'importance de ses compétences et du rôle moteur qu'elle peut jouer dans le redressement wallon » et « rallier l'adhésion du citoyen à un projet commun de société active, solidaire et sur la voie du développement durable » (*ibid.*).

Au niveau de l'appartenance identitaire, les penseurs de l'identité wallonne, fidèles à leur anti-nationalisme proclamé, font explicitement le choix d'une identification citoyenne plutôt que nationaliste, dans laquelle la réflexion sur la citoyenneté attachée à la Wallonie permet la définition d'une identité collective expurgée de ses éléments déterministes et essentialistes

listes au profit de la définition d'une identité fondée « presque » exclusivement sur le principe de territorialité. La « citoyenneté » intègre :

L'Assemblée générale de l'Institut [Jules Destrée] réaffirme son souhait de voir toutes les Wallonnes et tous les Wallons, Belges ou non-Belges, installés durablement en Wallonie, se voir reconnaître une citoyenneté wallonne complète afin que leur soit accordé le droit de vote et d'éligibilité aux élections régionales [...] L'identité de la Wallonie se manifeste au premier chef dans les valeurs démocratiques qui sont défendues et les actes citoyens qui sont posés par le Parlement et le Gouvernement wallons (Institut Jules Destrée, 1998).

Corollaire de cette affirmation d'une identité wallonne plus « citoyenne » qu'ethnique ou même nationale : l'importance de la participation des citoyens eux-mêmes à la définition d'une identité collective de toute façon perpétuellement en construction (Courtois et Pirotte, 1994 : 275).

Avant tout, c'est la cohésion sociale qui est recherchée par les organisateurs de ces colloques :

La cohésion sociale vise l'appartenance à une collectivité, ce qui inclut l'accès aux droits fondamentaux mais également la capacité de ses membres à réaliser et soutenir un projet commun. Trois stratégies complémentaires peuvent être pointées dans la version actualisée du Contrat d'avenir comme des moyens d'action de renforcement de la cohésion sociale : promouvoir dans tous les domaines l'implication citoyenne et le partenariat ; assurer l'insertion sociale et citoyenne dans le cadre de l'égalité des chances ; favoriser l'autonomie, le choix de vie et les liens sociaux (Société d'évaluation [...], 2003 : 279).

Autre aspect du régime de citoyenneté développé par les

forums sur l'avenir de la Wallonie : la définition de droits attachés à la qualité de citoyen en Wallonie face à un gouvernement intégrant désormais «des principes de nouvelle gouvernance comme la définition d'objectifs, la programmation pluriannuelle, la transparence, la transversalité ou l'évaluation» (Gouvernement wallon, 2002 : 2).

Le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* insiste sur l'importance de ces droits dans le renforcement de la cohésion sociale comme des institutions régionales wallonnes autour desquelles doit désormais se définir cette cohésion. Parmi ces droits, ce sont les droits sociaux qui sont mis en exergue :

Au-delà des objectifs de développement économique et de rattrapage par rapport à la moyenne européenne, l'objectif final de toute l'action du Gouvernement est de renforcer la cohésion sociale, en facilitant la participation des citoyens à la vie politique et sociale, en améliorant les conditions de vie des citoyens défavorisés, et en apportant des réponses aux besoins sociaux et familiaux des citoyens (*ibid.* : 4).

Corollaire de cet accès à la participation et des «genres de droits que les citoyens peuvent légitimement revendiquer» : la définition de la communauté des citoyens elle-même, et des conditions de son appartenance. L'un des débats qui animent actuellement l'espace politique wallon est d'ailleurs celui de la traduction en droits de l'affirmation contenue dans le *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983 lancé par le mouvement wallon :

Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme sans exclu-

sive. En tant que communauté simplement humaine, la Wallonie veut émerger dans une appropriation de soi qui sera aussi ouverte au monde (Collectif, 1998 : 312).

Cet objectif a d'ailleurs été solennellement réaffirmé depuis par le Ministre-Président du gouvernement wallon, Jean-Claude Van Cauwenberghe. À l'occasion des Fêtes de Wallonie de 2003, le Ministre-Président a donné un écho à cette revendication. Il s'agit désormais clairement de définir une véritable citoyenneté wallonne :

«Sont de Wallonie tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon». Cette définition du Wallon, qui ne s'arrête ni au sang, ni à la race, ni à la religion, nous la proclamons depuis toujours. Et c'est au nom de cette conception de l'*identité citoyenne* que, depuis 1997, notre Parlement multiplie les motions en faveur de l'octroi du droit de vote aux élections locales aux étrangers non-européens établis chez nous. [...] Cette avancée démocratique est en effet nécessaire à la définition du projet de société que nous voulons mettre en œuvre en Wallonie; un projet basé sur la citoyenneté et une implication de tous sur base des mêmes droits et des mêmes devoirs [...] Notre intention est d'œuvrer à la définition d'une citoyenneté commune, active et solidaire, qui rejette, au nom de l'équité, autant la permissivité que la discrimination. Notre objectif est de permettre à chacun de vivre son identité au sein d'une citoyenneté wallonne faite de droits et de devoirs partagés (Van Cauwenberghe, 2003; c'est nous qui soulignons).

Le thème de la citoyenneté représente une aubaine pour les nationalistes ou les régionalistes, dans leur effort pour définir la communauté pour laquelle ils revendiquent une forme de reconnaissance. Il leur permet tout à la fois de caractériser les

traits distincts de leur «nation québécoise» ou «région wallonne» par rapport à la communauté des citoyens telle qu'elle est définie par l'État, et de garantir une forme d'«unité dans la diversité» pour la communauté de citoyens à laquelle ils aspirent. Soucieux de mobiliser cette communauté autour de leur projet national, ils n'hésitent pas à reconnaître en son sein la diversité qui s'y exprime et cherchent, plutôt qu'à exclure, à inclure dans le «nous» de l'identité commune toutes les voix qui peuvent s'y exprimer. C'est une manière d'agencer unité et diversité, au-delà des modèles communautariste américain ou unitariste français.

Ce qu'admettent même les plus ardents défenseurs de la «nation québécoise» ou du «peuple wallon» en aménageant une place à la diversité dans la définition de leur propre régime de citoyenneté et de leur identité collective, la France en serait-elle incapable? Les débats actuels sur les rapports entre les Églises et l'État, sur la nomination d'un préfet d'origine maghrébine, sur l'apparition d'une journaliste créole au journal de Soir 3, ou sur les tentatives de renforcement des pouvoirs locaux montrent à quel point la société française est prête, non à renoncer à son modèle républicain, mais à le réaménager, en prenant plus en compte les revendications de reconnaissance de la diversité qui s'expriment à divers niveaux de la société. Les sociétés wallonne et québécoise, confrontées elles aussi à de telles revendications, montrent qu'il est tout à fait possible d'aménager, notamment dans la définition de la citoyenneté, une place à la diversité, sans pour autant verser dans le même communautarisme qu'aux États-Unis et sans renoncer à une

Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles

102

indispensable unité nationale (pour le Québec) ou régionale (pour la Wallonie). En ce sens, ces sociétés pourraient utilement inspirer les réflexions françaises actuelles sur la citoyenneté, l'intégration, et notre identité collective...

Christophe Traisnel
Centre d'études politiques et
constitutionnelles
Université Paris II

Notes

¹ Le Québec, comme toutes les sociétés américaines, est une société de forte immigration. Chaque année, il accueille sur son territoire environ 25 000 nouveaux immigrants (source : Immigration Québec). En matière d'immigration, la situation de la Wallonie se rapproche de celle de la France, l'immigration ayant souvent été la conséquence de forts besoins de main-d'œuvre, notamment dans le bassin industriel wallon. Depuis 1996, le solde migratoire wallon est par exemple d'environ 6600 par an, pour une population de 3 380 000 habitants. Quant à la part de la population étrangère dans la population totale en Wallonie, elle est estimée à 9,1 % (source : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, chiffres de 2004).

² Le *nationalisme de contestation* définit un processus de construction politique d'une identité nationale par un mouvement social qui s'oppose à l'État, en contestant la nation défendue par cet État dans sa fonction de représentation comme dans sa fonction de légitimation, tout en inscrivant cette contestation politique dans le cadre des références et des valeurs de la démocratie représentative (Traisnel, 2004).

³ Nous avons ici fait le choix de nous concentrer sur le discours identitaire de ces deux mouvements. Au Québec, le nationalisme québécois n'est pas une exclusive du mouvement souverainiste, bien au contraire : le Parti libéral du Québec, par exemple, présente lui aussi les caractéristiques d'un parti nationaliste. Cependant, nous avons écarté le cas du nationalisme québécois de type fédéraliste : le mouvement souverainiste nous paraît un cas de nationalisme plus intéressant dans le sens où son projet d'indépendance rend plus exigeante la reconnaissance, dans la définition de l'identité québécoise, de sa dimension « interculturelle » et pluraliste.

⁴ Institut Jules Destrée, 1997.

⁵ Ces critères sont les suivants : existence d'un ensemble cohérent d'organisations visant la reconnaissance institutionnelle et la promotion d'une identité collective territorialisée, par un travail d'actions et de réflexions politiques collectives. Ce travail se traduit notamment par la contestation de l'État et du discours identitaire de ce dernier.

⁶ Après une condamnation en justice en 2004, le *Vlaams Blok* a changé de nom. Il s'appelle désormais le *Vlaams Belang* (Intérêt flamand).

⁷ Plus que d'un progressisme strictement économique, il s'agit ici globalement d'un progressisme politique essentiellement opposé, dans le discours identitaire wallon, au conservatisme.

⁸ Slogan du Parti québécois, et titre de son *Programme* lors du Congrès national de 2000.

⁹ Le Parti québécois s'est lancé depuis l'automne 2003 dans une vaste réflexion sur son programme politique à travers

« La saison des idées ». Ces réflexions devraient aboutir à une modification du Programme et du fonctionnement du parti lors du Congrès national prévu au printemps 2005.

¹⁰ Cette notion, toujours mise en exergue dans le programme péquiste, est cependant une notion floue, encore en débat au sein d'un mouvement souverainiste tiraillé entre pragmatisme néolibéral et projet social-démocrate, notamment face aux enjeux de la mondialisation (Dufour, 2003).

¹¹ « A few words to our English-speaking Quebec compatriots [...]. Your rights as a national minority in Quebec are sacred, part of the Quebec soul and will be respected for ever. [...] Quebec nation, it is perfectly clear now, is a political and civic nation, not an ethnic one. »

¹² La gouverne locale est ici entendue comme un ensemble institutionnel et administratif soumis à un État central souverain (fédéral ou décentralisé), mais disposant d'une plus ou moins grande autonomie législative et réglementaire ainsi que d'un domaine de compétence lui permettant d'exercer une autorité sur une population et un territoire donnés.

¹³ Dans le programme du Parti québécois (2001), la « citoyenneté québécoise » (chapitre premier, partie 3 du programme) est envisagée dans le cadre d'un Québec souverain.

¹⁴ « L'État québécois s'assurera que les structures sociales et les institutions de l'État reflètent le pluralisme de notre citoyenneté et de notre identité nationale » (Parti québécois, 2001 : 9).

¹⁵ Les congrès « La Wallonie au futur » organisés par l'Institut Jules Destrée visent, dans une démarche prospective, à rassembler divers experts, intellectuels ou simples citoyens autour d'une réflexion collective sur la Wallonie, ses institutions, ses politiques publiques et son avenir (http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie-Futur-5_2003/index.htm, le 10 décembre 2004). Quant au « Contrat d'avenir pour la Wallonie », il est une initiative du gouvernement wallon et cherche à définir les politiques publiques de la région wallonne en sti-

mulant une réflexion collective et concertée avec les principaux acteurs de la société wallonne (partenaires sociaux, universitaires, décideurs...). Le «CAW» est régulièrement renouvelé et évalué (http://contratdavenir.wallonie.be/apps/spip/article.php3?id_article=1, le 10 décembre 2004).

Bibliographie

- BEAUCHEMIN, Jacques. 2003. «Qu'est ce qu'être Québécois? Entre la préservation de soi et l'ouverture à l'autre», dans A. G. GAGNON, éd. *Québec: État et société*. Montréal, Québec/Amérique, t. 2: 27-44.
- BLOC QUÉBÉCOIS. 1998. *En marche vers un pays, le Québec*. Québec, Bloc québécois, brochure, 36 p.
- BOUCHARD, Gérard. 1995. *La nation au singulier et au pluriel. L'avenir de la culture nationale comme «paradigme» de la société québécoise*. 23 p. En ligne: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/CI/assiques_des_sciences_sociales/contemporains/bouchard_gerard (le 10 janvier 2005).
- BRADFORD, Neil. 1998. *Commissioning Ideas. Canadian National Policy Innovation in Comparative Perspective*. Oxford, Oxford University Press, 240 p.
- CHARBONNEAU, Jean-Pierre. 2002. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*. Québec, Gouvernement du Québec, 39 p.
- COLLECTIF. 1998. «Manifeste pour la culture wallonne» [1983], dans P. DUPUIS et J.-É. HUMBLET. *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*. Ottignies-Louvain-La-Neuve, Quorum, 2^e éd.: 309-314.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC. 2001. *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*. Québec, Gouvernement du Québec, 285 p.
- COURTOIS, Luc, et Jean PIROTTE, éd. 1994. *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*. Louvain-La-Neuve, Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, vol. 1, 290 p.
- DESTATTE, Philippe. 1997. *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie*. Charleroi, Institut Jules Destrée, 476 p.
- DUFOUR, Pascale. 2003. «Globalisation as a new political space: The end of the Quebec-Quebec debate?», présenté dans le cadre du colloque *Quebec and Canada in the New Century: New Dynamics, New Opportunities*, Queen's University, du 31 octobre au 1^{er} novembre. En ligne: <http://www.cpbs.umontreal.ca/fichier/pdufourconferencequeens.pdf> (le 10 janvier 2005).
- FONTAINE, José. 1991. «Brèves notes pour une culture post-nationale», *Touidi, Culture et société*, Centre d'études wallonnes, t. IV: 235.
- GAGNON, Alain G., dir. 2003. *Québec: État et société*. Montréal, Québec/Amérique, t. 2, 588 p.
- GAGNON, Alain G., et Raffaele IACOVINO. 2003. «Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté», dans A. G. GAGNON, éd. *Québec, État et société*. Montréal, Québec/Amérique, t. 2: 413-438.
- GOVERNEMENT WALLON. 2000. *Contrat d'avenir pour la Wallonie*. Jambes, Gouvernement wallon, Document définitif, second tirage, juillet, 180 p.
- GOVERNEMENT WALLON. 2002. *Le Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé*. Brochure. Namur, Gouvernement wallon, 31 p.
- HERMET, Guy, Bertrand BADIE, Pierre BIRNBAUM et Philippe BRAUD. 2001 [1994]. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Paris, Armand Colin, 319 p., article «Citoyenneté».
- INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE. 1997. *La Wallonie, toutes les cartes en mains*. Charleroi, Institut Jules Destrée, 50 fiches.
- INSTITUT JULES DESTREE, «Déclaration du 1^{er} juillet 1998 à l'Hôtel de ville de Charleroi à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Institut: L'Institut Jules Destrée a soixante ans. Que les fêtes de Wallonie soient celles de la démocratie». <http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-evenements/ag-ijd-1998-cpter.html> (le 16 avril 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE. 1999. *La Wallonie au futur. Sortir du XX^e siècle: évaluation, innovation, prospective*. Charleroi, Institut Jules Destrée et Région wallonne, 480 p.
- JENSON, Jane. 1997. «Fated to live in interesting times: Canada's changing citizenship regimes», *Revue canadienne de science politique*, XXX, 4: 627-644.
- JENSON, Jane. 1998. «Reconnaître les différences: sociétés distinctes, régimes de citoyenneté, partenariats», dans G. LAFOREST et R. GIBBINS, éd. *Sortir de l'impasse: les voies de la réconciliation*. Montréal, IRPP: 235-262.
- LANDRY, Bernard. 2001. «Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de Président du Parti québécois le 21 janvier 2001», dans PARTI QUÉBÉCOIS, *Fier d'être québécois*. Montréal, Parti québécois/VLB éditeur: 109-129.
- PARTI QUÉBÉCOIS. 2001. *Un pays pour le monde. Programme du Parti québécois, version abrégée*. Montréal, Parti québécois, octobre, 40 p.
- SEYMOUR, Michel, dir. 1999a. *Nationalité, citoyenneté et solidarité*. Montréal, Liber, 508 p.
- SEYMOUR, Michel. 1999b. *La nation en question*. Montréal, l'Hexagone, 206 p.
- SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION DELOITTE & TOUCHE. 2003. *Deuxième rapport d'évaluation. Contrat d'avenir pour la Wallonie*. Namur, Cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne, février, 307 p.
- SOYSAL, Yasmin N. 1994. *Limits of Citizenship. Migrants: A Postnational*

Entre unité et diversité. Le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec et du mouvement wallon en Communauté française Wallonie-Bruxelles

104

Membership in Europe. Chicago, University of Chicago Press, 230 p.

TRAISSNEL, Christophe. 2004. *Le nationalisme de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada*. Université de Montréal et Université Panthéon-Assas (Paris II), thèse de doctorat (soutenue le 15 octobre à Paris), 630 p.

TULLY, James. 1999. «Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales», *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, 2, 2: 13-36.

VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude. 2003. *Fêtes de Wallonie: la Wallonie, source de talents*. Discours du 20 septembre. http://vancau.wallonie.be/code/fr/disc_detail.asp?pk_id_discours=191 (12 décembre 2003).